



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France  
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 44 76 09 77  
Fax : 01 40 26 49 13  
Site : [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)  
Email : [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)



# INFOS CE de juin 2014

- ⇒ **Politique commerciale**
- ⇒ **Effectifs**
- ⇒ **Organisation du réseau commercial été 2014**
- ⇒ **Ilôt Louvre**
- ⇒ **Médecine du travail**
- ⇒ **IPRP**
- ⇒ **Rapprochement domicile travail**
- ⇒ **Part variable 2013**

## ⇒ **Politique commerciale**

Qu'est-ce qui fait que les clients nous quittent toujours plus nombreux et face à cette situation quelle est la politique commerciale que va déployer la CEIDF ? Depuis le début de l'année 44 077 clients ont quitté la CEIDF dont 17 933 distanciés, 7 804 jeunes et 18 987 inactifs.

Les élus **Sud** avaient sollicités la présence de G.LEBRUN afin de faire le point sur la politique commerciale. Ce dernier n'a manifestement pas souhaité répondre à notre invitation.



C'est donc G.Dusart qui, comme à la parade, nous chante la ritournelle habituelle sur l'activation clientèle seule et unique planche de salut. Pourtant, la recette servie aux clients depuis 2011 n'empêche pas l'attrition de la clientèle, elle ne la fidélise pas non plus contrairement à sa raison d'être. Le directeur du réseau en effet ne continue-t-il pas de prétendre qu'un client activé ne quitte pas sa banque ? La désaffection se vérifie malheureusement et particulièrement chez les jeunes. Ceux-là même censés constituer notre clientèle fidèle de demain.

Les élus **Sud** ont souhaité, dans ce contexte, revenir sur les raisons qui ont conduit à la suppression de l'offre Futéo qui présentait l'avantage d'être financièrement attractive ?

Celle-ci, aux dires du DRHS, obligeait à modifier les forfaits en fonction des tranches d'âge : source d'attrition clientèle. L'offre Bouquet Liberté permettra d'éviter cela. Ce qui est sûr c'est que payer 3.55 € par mois au lieu de 1 € va aider à fidéliser les jeunes.

**Dernière minute** : la gratuité du Bouquet Liberté pendant 4 ans pour les bacheliers. C'est bien. On regrette néanmoins que cela ne concerne plus la même population que Futéo.

Le tractage "opération bacheliers" est reconduit dans les centres d'examen et limité au jour du résultat du BAC. Quels bénéfices la CEIDF a-t-elle retiré de la campagne 2013 ? Nous ne le saurons pas : aucune étude n'a été menée.

## ⇒ **Effectifs**

Le 15 octobre 2013, au moment de la présentation des "prémices" du projet de réorganisation de la BDD, le DRHS affirmait que celle-ci s'opérerait à iso effectif. Or, depuis janvier, la réalité est tout autre et ne cesse de le démentir.

**L'effectif cible des 5 DR ressort à 3 118 ETP, il en manquait 97 en avril et 113 en mai, soit 3.6% de la cible. Pour Sud, cette situation ne doit rien au hasard, mais relève bien d'un choix de gestion du directoire.** En effet, jamais les licenciements, les ruptures conventionnelles ou les démissions n'ont été aussi nombreux que depuis l'arrivée du nouveau DRHS et les remplacements ne sont malheureusement pas au rendez-vous.

Interrogé sur les mesures pérennes qu'il comptait mettre en place, le DRHS reste interdit. Tout juste reconnaît-il que la situation s'aggrave. C'est pourquoi, il a décidé de recruter : 27 CDI, 70 CDD et 40 alternants qui n'arriveront au mieux qu'en septembre. Pour **Sud**, ces mesures s'apparentent à un cautère sur une jambe de bois. Et le directoire ne respecte toujours pas son premier engagement : celui de réorganiser à effectif égal.

## ⇒ **Organisation du réseau été 2014**

En 2013, les clients de 17 agences ont trouvé portes closes (sur 86 jours), pour manque d'effectif. C'est pour ce même

motif que le directoire, plutôt que de recruter des CDD d'été, a décrété la fermeture d'une quinzaine d'agences, pour une durée de 5 à 15 jours au mois d'août. A l'exception au moins de Père Lachaise, toutes les agences concernées sont actuellement des points de vente rattachés en passe de devenir des agences de "plein exercice" dans le cadre de la réorganisation. Ces futures agences sont-elles destinées à fermer chaque été ? Est-ce bien sérieux et raisonnable ?

La Queue en Brie, Ablon, Lizzy sur Ourcq, Feucherolles, Chanteloup les Vignes, Morigny Champigny, Saint-Chéron, Massy Vilaines, Morangis, Suresnes Henri IV, Argenteuil côté Seine et Argenteuil Orgemont fermeraient quelques jours en août. A cette liste, il faudrait au moins ajouter l'agence de Porte des Lilas. Et, selon les sources, il en manquerait encore.

Que deviennent les salariés des points de vente fermés, iront-ils travailler obligatoirement dans l'agence de repli ? Quid de l'information de la clientèle, de la gestion des instruments de paiement ? Autant de questions auxquelles le DRHS n'a pas réponse mais admet qu'il sera nécessaire de faire un point complet au CE de juillet. A suivre.

## ⇒ **Ilôt Louvre**

BCP, détenue à 50,1 % par la CEIDF, 30 % par le groupe BPCE et 19,9 % par le groupe portugais Millenium loue son siège social dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Avant avril 2015, les fonctions support de la filiale mais aussi les 2 DR parisiennes, la Banque Privée, les 2 centres d'affaires : entreprises et économie sociale intégreront ce qu'il est convenu d'appeler l'Ilôt Louvre en lieux et places des directions adjointes de la formation, de la monétique et de l'informatique (soit près de 80 collègues).

Le directoire préférant que BCP paie ses loyers à la CEIDF plutôt qu'à un tiers, les encaissera bien volontiers, et louera des locaux à moindre coûts pour "ses" propres employés. Elle est pas belle la vie ?

L'hypothèse envisagée est un déménagement à Cergy mais pas forcément à Cap Cergy. En effet, cet immeuble, comme celui de Saint Quentin d'ailleurs, est trop onéreux : 600 K€ de charges et impôts annuels. L'option est plutôt de les vendre.

Tout ce qui était vrai en 2010 : regrouper les fonctions supports sur un Siège unique pour harmoniser les fonctionnements, diminuer les coûts et gagner en performance, ne l'est plus en 2014. De plus, au fur et à mesure des déménagements successifs, on perd toujours quelques salariés qui ne veulent ou ne peuvent pas suivre, le procédé est bien connu des DRHS.

## ⇒ **Médecine du travail**

Les élus **Sud** ont rappelé au DRHS que la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) avait donné son agrément pour un service de santé au travail autonome à la CEIDF mais sous diverses conditions ou réserves.

Cela va de l'effectif maximal de 2 000 salariés suivis par un médecin à temps plein à la demande de dérogation à la périodicité des examens médicaux en surveillance simple à 3 ans. Les élus **Sud** ont tenté d'en savoir plus sur la manière dont l'entreprise allait répondre aux demandes de la Direccte. M. Dusart, ouvertement agacé par nos questions, pécore et

tempête qu'il a 6 mois pour répondre à cette dernière et que s'il n'était pas possible de mettre en place les entretiens infirmiers, il pourrait être amené à revoir le dossier. Ca fait presque peur.

## ⇒ **Intervenant prévention des risques professionnels (IPRP)**

Le précédent IPRP aurait-il déménagé à la cloche de bois pour que le DRHS, pris de court, soit incapable d'organiser son remplacement au débotté ? La réponse est bien évidemment négative. Alors comment expliquer que, depuis mars dernier, la fonction soit vacante alors que les risques et surtout leur prévention revêt une importance accrue dans l'entreprise.

Pour **Sud**, c'est un cas d'école, le remplacement n'a tout simplement pas été anticipé. M. Dusart, estime le plus sérieusement du monde qu'il est le mieux placé pour assurer l'intérim en attendant de désigner un ou plusieurs IPRP. Il précise qu'il ne le remplace pas mais fait l'intérim. Comprenez qui pourra, un intérimaire qui ne remplace pas, c'est un concept inédit.

Le problème réside dans la confusion des genres, voire le conflit d'intérêt. Un des critères imposés par le législateur étant l'indépendance de l'IPRP, comment un DRHS qui décide et met en oeuvre une politique peut-il déceintement prétendre en mesurer les risques et préconiser leur prévention ?

## ⇒ **Rapprochement domicile-travail**

Toutes les mutations sont bloquées en attendant la réorganisation BDD, tel est l'ordre qui circule dans le réseau depuis plusieurs semaines. Or, cela pose problème à quelques collègues qui ont été validés dans une nouvelle affectation dans le cadre d'un rapprochement domicile-travail. Cette validation sera-t-elle encore valable après la réorganisation ?

Mme Kilani, directrice du développement à la gestion des ressources humaines, confirme qu'il a été nécessaire de figer la base des salariés sur un mois pour gérer les affectations. Elle précise qu'il paraît cohérent que la validation d'un DG donne lieu à affectation. Ces salariés le sauront au moment où la DRH les gèrera. Si les DR, DR adjoints et DSC connaîtront le sort qui leur est réservé afin que chacun passe de bonnes vacances, il n'en sera pas de même pour le salarié lambda qui devra patienter jusqu'au 1er septembre. Quant à la cohérence en CEIDF...

## ⇒ **Part variable 2013**

L'enveloppe financière totale part variable 2013, ressort à 14,3 M€, l'enveloppe destinée aux emplois de T2 à CM9 est de 13,7 M€.

Le DRHS refuse mordicus de donner le montant dévolu aux CM10 et HC. Pourquoi ? Chasse gardée ? Aurait-il défini une catégorie de "seigneurs" à propos desquels régnerait l'omerta alors que, par exemple, les rémunérations des membres du directoire sont rendues publiques ?

Après recoupements et calcul rapide, nous arrivons aux résultats suivants :

- **4 713 salariés se sont "partagés" une enveloppe de 13.700 M€ soit 2.900 € en moyenne.**
- **41 bénéficiaires se sont "partagés" une enveloppe de 600 K€ soit 15.000 € en moyenne.**

**On comprend mieux le culte du secret de M. Dusart : les chiffres peuvent être brutaux.**